# Bourg-en-Bresse : 17 mois ferme pour un voleur compulsif

08/10/2010 à 7h47

**Mohamed Bounoua est une vieille connaissance de la justice. Un grand garçon pas bien méchant mais qui sillonne l'agglomération bressane à vélo et, depuis trois ans, multiplie les vols jusqu'à l'absurde. Sans jamais commettre d'effraction ou presque. Un portail entrouvert, un objet qui traîne dans un jardin ou un hall d'immeuble, un garage ou une voiture non fermés à clé, et l'occasion fait le larron.**

Le 13 août dernier, les policiers l'aperçoivent en possession de trois caisses de fruits qui s'avèrent avoir été volées quelques instants auparavant au comité d'action sociale d'EDF. Une perquisition s'ensuit. Dans sa chambre, s'entassent une multitude d'objets, de quoi ouvrir un magasin. Le produit d'environ quatre-vingt-dix vols.

Arrêté de nouveau le 7 septembre, il s'était remis à voler des autoradios dans les voitures mal fermées ! Un voleur en série qui avait déjà fait parler de lui en mars 2007, quand les policiers avaient découvert sa cave remplie à ras bord d'objets volés.

Déjà condamné quatre fois depuis 2007 et sorti de prison en août 2009, Mohamed Bounoua est donc vite retombé dans son délire d'accumulation de biens volés.

À son procès hier, le président Vincent a cherché une explication à cette impressionnante série de vols. « **C'est pour financer mon mariage au Maroc** », a répondu l'intéressé.

« *Ce n'est pas un kleptomane, et il est conscient de la gravité des faits* », a constaté la substitut Virginie Maggio

qui ne voyait « que la prison » pour le mettre hors d'état de nuire « *puisque les soins n'ont pas été concluants.* ».

Et malgré les efforts de son avocate qui a insisté sur les difficultés psychologiques de son client, Mohamed Bounoua a écopé de la peine plancher. Deux ans de prison dont une moitié avec sursis et une révocation de cinq mois d'un sursis antérieur.

Le Progrès

*(Merci à Marcel)*